

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU VENDREDI 4 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

**ETAIENT PRESENTS**

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME –  
Mme Béatrice BERTHOD – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN –  
M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) –  
Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN –  
Mme Martine GIRAUDY – Mme Camille FAULQUE – M. Jean BERNICOT –  
Mme Geneviève JOIE – Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN –  
Mme Paola PILICHIEWICZ – M. Jérôme JEANBART – Mme Marie BRENIER –  
M. Daniel ROMAN – Mme Christine VALLETTE – M. Roger LEVESQUE –  
M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON –  
M. Jérôme COQUEREL – Mme Fanny RUPH – M. Antonin GRELE (conseillers  
municipaux).

**ABSENTS EXCUSES - PROCURATION**

M. P. MOSSE	a donné pouvoir à	Mme B. BERTHOD
M. A. BEIS	a donné pouvoir à	Mme J.M. HERMANN
Mme A. JUILLET	a donné pouvoir à	Mme P. BILLAUDEL

**ABSENTS**

M. P. GEVREY

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. LEBRUN** propose de désigner Madame Camille FAULQUE.

.../...

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014**

**M. BOUFFARTIGUE** : « Page 4, avant dernier paragraphe, 2<sup>e</sup> corps de phrase après le point virgule : « concertation qui n'a pas commencé par la consultation des élus de l'opposition qui ne sont absolument pas... » ; j'ai dû dire quelque chose après mais je propose de supprimer ce corps de phrase car je ne sais pas ce qu'il y avait derrière. Le mystère restera entier car je n'ai pas le souvenir de... »

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 29 mars 2014.

**M. LEBRUN** : « Nous avons donc ce soir 16 points. Je vais vous demander si vous voulez bien avancer le point n° 12 en point n° 1. Il s'agit de la délibération sur les défis viroflaysiens 2014 afin de pouvoir faire une petite interruption de séance pour entendre les jeunes qui ont bien voulu se déplacer ce soir ce dont je les remercie pour peut-être nous parler de leurs défis dont certains vont se dérouler dans les jours à venir. »

**1 - DEFIS VIROFLAYSIENS 2014**

**Mme BILLAUDEL** : « Il est un peu de tradition, lors du dernier conseil avant l'été, de vous faire rêver et voyager et aujourd'hui nous allons partir au Maroc, au Népal, à Madagascar et au Togo puisque nous avons 5 projets à vous proposer.

Le premier porté par Guillaume Savouré se nomme « de Viroflay à Tawaya » et se déroulera au Maroc du 29 juillet au 22 août prochains. Il s'agit d'un groupe de jeunes qui souhaite améliorer le quotidien des habitants du village de R'Bat par le biais d'une association et sur place il envisage de participer à la construction d'un mur en pisé pour l'école du village ainsi que d'un lavoir. Par ailleurs, ils proposeront de l'animation pour les enfants âgés de 7 à 14 ans ou pour les plus âgés en les aidant dans l'apprentissage de la langue française. Ils auront un temps également de découverte culturelle dans le Haut-Atlas puis près de Marrakech.

Le deuxième projet porté par Hadrien Germa, s'appelle « Compaquatre Népal 2014 » et le groupe prend l'avion demain matin pour le Népal. Ils vont, avec l'aide d'une association appelé Soleil Vert, aménager une salle informatique pour l'école de Sauraha. Ils tenteront d'enseigner des compétences fondamentales à l'informatique et initier les enfants à l'utilisation d'outils de bureautique. Ils organiseront également des jeux pour les enfants de l'école. La dernière semaine sera consacrée à la découverte du Népal.

Le troisième projet porté par Matthieu Delaye s'appelle Bezaha et va se passer à Madagascar. Il s'agit d'un groupe d'étudiants en médecine qui vont partir du 8 juillet au 10 août pour tenter d'améliorer la qualité de vie et l'accès aux soins au sein d'un village de lépreux. Leur action se concentrera sur la mise en place d'un réseau électrique, la réparation d'un puits, l'aménagement des cases et le renforcement des mesures d'hygiène.

.../...

Le 2<sup>e</sup> axe de leur projet est de consolider les mesures de protection maternelle et infantile dans la région en aménageant un dispensaire, en fournissant du matériel médical, en soutenant le médecin local et en proposant une action de prévention des grossesses précoces. Enfin, ils vont faire de la prévention sanitaire et la promotion de la scolarisation avec notamment l'achat de matériel divers pour l'école de Bezaha.

Ensuite, je vous propose de partir au Togo, projet présenté par Aymeric Ferraton du 1<sup>er</sup> au 23 août. Pendant 3 semaines, ce groupe de viroflaysiens va aller faire du soutien scolaire aux enfants de primaire et du collège de Kpélé-Tsavié le matin et des animations pour ces mêmes enfants l'après-midi. Leur projet principal étant d'apporter une aide ponctuelle à une association se trouvant sur place. Pendant les week-ends, le groupe ira découvrir les alentours et la capitale togolaise en compagnie des scouts locaux.

Enfin, un projet beaucoup plus long qui partira le 22 septembre 2014 jusqu'au 5 février 2015, porté par Paul Bizot-Espiard et baptisé « La Transnépalaise ». Pendant 100 jours il s'agit de traverser le Népal d'Est en Ouest, de la frontière avec le Sikkim indien à l'est jusqu'au Laddakh à l'ouest. Le but étant de rencontrer des népalais, de découvrir différents peuples, différentes cultures. Triple défis, physique, personnel et relationnel. Enfin, pendant les 30 derniers jours, ils vont aider l'association Kharikola School Project dans la vie d'une école locale située à Solo Khumbu. Là, ils proposeront des animations, du soutien scolaire et collecteront des lettres destinées aux parrains des enfants.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'émettre un avis favorable au versement d'une somme globale de 2 900 € pour soutenir ces 5 projets et qui se répartiraient de la façon suivante :

- Pour le projet 1 : 700 €
- Pour le projet 2 : 700 €
- Pour le projet 3 : 400 €
- Pour le projet 4 : 700 €
- Pour le projet 5 : 400 €.

Je voulais également préciser que je ne prendrai pas part au vote puisque je suis directement intéressée ainsi que Monsieur le Maire. »

**M. LEBRUN** : « Je vous propose peut-être avant de voter, si vous le voulez bien, que nous fassions une petite interruption de séance et que nous demandions aux jeunes qui sont venus ce soir, qui portent les projets, de nous les présenter, nous donner un peu leurs motivations par rapport à ces projets qui s'annoncent imminents en tout cas pour certains et je pense passionnants pour tous. »

**Mme BESNARD** : « Merci pour ces 5 projets qui vraiment méritent d'être encouragés. Vous avez tous le désir de voyager, de connaître d'autres cultures, d'être utiles aux autres et de vivre en groupe une aventure. Nous souhaitons à vous tous que vos voyages se déroulent bien, que vous viviez pleinement votre projet et que vous réalisiez vos objectifs. Vous allez sans doute revenir avec une vision du monde plus élargie, plus ouverte. Cependant, nous aimerions que ces défis jeunes s'adressent à plus de jeunes, qu'il y ait plus d'information, plus de communication, pas seulement dans l'Echo de Viroflay très peu lu par nos jeunes. Ce n'est pas facile car beaucoup de jeunes partent dans les 5 lycées de Versailles mais nous pourrions peut-être garder les adresses mails des ados et leur envoyer chaque année un message pour leur expliquer ce que sont les défis jeunes. Peut-être aussi par l'USMV qui a de nombreux adhérents jeunes qui pourraient être aussi intéressés afin de bénéficier de cette aide financière s'ils avaient un projet. Pourquoi pas mettre des petites affiches dans les gymnases.

.../...

Et puis il faudrait sans doute aussi un référent, un accueil qui aiderait des jeunes à monter un dossier, qui leur donnerait un coup de pouce afin que plus de jeunes puissent vivre leur défi culturel, humanitaire ou sportif. »

**M. GRELE** : « Je vais rejoindre ma collègue. Je vous félicite d'abord tous pour vos engagements. Vous allez mener de belles actions et l'effort de financement que vous avez tenu est admirable.

Effectivement, j'ai eu 16 et 25 ans à Viroflay et avant de m'intéresser à la politique de Viroflay je n'ai jamais eu conscience de l'existence de ces aides et je pense qu'elles pourraient aider beaucoup de gens. C'est une manière finalement pour nous de faire vivre des choses à des jeunes viroflaysiens et d'ouvrir des portes. Des propositions sur les manières de contacter les jeunes ont été faites et les toucher. Nous pourrions aussi simplement envoyer des lettres par exemple à tous les jeunes qui ont 16 ans à Viroflay chaque année ; des actions de presse qui pourraient porter cette offre de soutien à plus de jeunes. »

**Mme BILLAUDEL** : « Je voulais juste dire que nous demandons à chaque groupe qui part d'être présent au Forum des Associations car c'est un lieu où il y a beaucoup de monde et donc tous les ans au Forum des Associations il y a un stand où ils sont présents. En général, ils reviennent depuis peu de temps de leurs voyages et donc ils n'ont pas encore les supports très élaborés pour parler de leurs voyages mais avec le numérique ils ont toujours des photos et donc il y a une présence réelle. Il y a très régulièrement dans l'Echo de Viroflay, mais comme vous dites il n'est peut-être pas lu, des articles ou même la Une qui parlent des défis. Je suis ouverte à tout mais il y a quand-même une communication et il est certain que le fait que les jeunes quittent Viroflay au moment du collège rend plus difficile la visibilité de ce genre d'actions. Il y a quand-même une communication annuelle, récurrente qui n'est pas négligeable. Ceci dit je regrette comme vous qu'il n'y en ait pas plus. Ensuite, nous leur demandons à tous, une fois qu'ils ont eu le temps d'« atterrir » de nous remettre un support de leurs voyages qui sont montrés lors de soirées à Arc'Ados afin de partager avec les plus jeunes. Peut-être alors sont-ils trop jeunes pour penser à 3 ou 4 ans après mais nous essayons quand-même de trouver des moyens de faire partager leurs expériences aux plus jeunes. »

**M. LEBRUN** : « En terme de communication, nous sommes en train de réfléchir à des solutions qui peuvent davantage toucher les jeunes du type Facebook ou autre qui pourrait davantage diffuser sur les réseaux autres que du papier qui est peut-être moins lu par les jeunes que des supports numériques. C'est une réflexion et nous verrons ce que cela donne mais en tout cas nous pouvons bénéficier de ce genre de dispositif. Les jeunes du conseil municipal travaillent dessus. En tout cas ces dossiers sont assez variés bien que deux voyages soient à destination du Népal : revenez et revenez en forme avec beaucoup de choses dans la tête à faire partager aux autres. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 30 voix

Abstentions 2

M. Olivier LEBRUN et Mme Pauline BILLAUDEL ne prenant pas part au vote.

.../...

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au versement de la somme de 2 900€ pour soutenir les 5 projets à vocation humanitaire, sportif, culturelle ou artistique, à savoir :

- **Projet humanitaire et culturel** : M. Guillaume SAVOURE : De Viroflay à Tawaya: 700€
- **Projet solidaire et culturel** : M. Hadrien GERMA: Projet Compaquat Népal 2014 : 700€
- **Projet humanitaire** : M. Matthieu DELAYE: Projet Bezaha 2014 : 400€ **Projet humanitaire** : M. Aymeric FERRATON : Soutien scolaire au Togo : 700€
- **Projet sportif, humanitaire et culturel** : M. Paul BIZOT-ESPIARD : La Transnépalaise : 400€

**DIT** que la somme correspondante est inscrite au budget 2014,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **2 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC POUR L'ANNEE 2013**

**M. LEBRUN** : « Vous l'avez eu sur vos tables la dernière fois mais je vais en faire un tout petit résumé pour pouvoir ensuite ouvrir le débat si vous le souhaitez.

La dernière année 2013 est une année où il y avait 15 communes puisque le 1<sup>er</sup> janvier 2014, 3 nouvelles communes nous ont rejoint. La communauté d'agglomération était à 188 000 habitants en 2013 pour passer à 245 000 habitants en 2014. Nous détaillons dans ce rapport d'activités les différentes compétences de Versailles Grand Parc, les principales étant : la question des transports et des lignes de bus et nous travaillons beaucoup sur des prolongations de bus, des améliorations de services sur Versailles Grand Parc et notamment les communes les plus isolées avec près d'1 000 000 d'€ engagés en 2013 sachant que pour 1 € engagé par Versailles Grand Parc, cela génère 1 € engagé par le STIF, Syndicat des Transports d'Ile-de-France, effet levier assez important ; la tangentielle ouest (qui relie Achères/St Germain à Versailles) avec un petit bout fait il y a quelques années et dont le reste pourrait être fait dans relativement peu de temps ; les circulations douces avec un plan vélo et différents aménagements cyclables dans les grandes villes de Versailles Grand Parc ; le développement économique avec des éléments importants en terme d'innovations économiques afin de promouvoir les filières d'avenir et quelques filières sont aidées par Versailles Grand Parc comme l'écologie urbaine, les mobilités innovantes puisqu'il y a beaucoup d'instituts comme Moveo, Lifestar, Vedecom qui s'installent sur Versailles Grand Parc dans le cadre du plan national et de l'opération d'intérêt national de Paris-Saclay ; la création d'une SEM patrimoniale décidée par Versailles Grand Parc pour porter un projet immobilier sur Satory justement pour loger Vedecom, la délibération ayant été adoptée par Versailles Grand Parc et le Conseil général cette année, avec des choses assez intéressantes et un risque assez limité de non-occupation de ce local puisque Vedecom pourra l'utiliser pendant presque une quinzaine d'années avec engagement de sa part ; la compétence « environnement » que vous connaissez tous puisque cela regroupe la question du traitement des déchets de nos 18 communes avec l'installation de Points d'Apports Volontaires sur l'ensemble du territoire et notamment, en 2013, il est à noter que tout le ramassage du verre a été passé du porte à porte à des PAV qui pour l'instant sont installés en aérien mais progressivement enfouis comme cela devrait l'être sur Versailles Grand Parc.

.../...

Nous avons remarqué que, de 2012 à 2013, le changement de mode de collecte n'a pas influencé le volume de verre collecté, même un peu supérieur en 2013 qu'il ne l'était en porte à porte en 2012 ce qui veut dire que les viroflaysiens ont bien joué le jeu sur ce plan-là avec un démarrage un peu plus compliqué mais cela s'est finalement bien déroulé. Des campagnes de sensibilisation d'informations essentielles et sur Versailles Grand Parc il est important que l'ensemble des habitants puisse respecter les consignes de collecte. Et je demande aux personnes qui sont ici, les élus comme le public, de ne pas hésiter à faire passer le message lorsque vous constatez des erreurs dans les dépôts (mauvaises heures, mauvais dépôts, mauvais produits déposés...). Ceci est important car dans ces cas-là ce n'est pas pris par Nicollin dans la collecte et ce sont donc nos services techniques qui vont ensuite les ramasser. Cela veut donc dire que cela coûte encore plus d'argent car il s'agit de faire une deuxième collecte, cela mobilise du temps de notre personnel et nous ne pouvons pas attendre la collecte suivante. Il y a des choses que nous ne devrions pas ramasser mais compte tenu que nous avons des dépôts, nous ramassons pour éviter de voir Viroflay complètement en désordre ; nous sommes donc pris entre deux feux et cela est un peu compliqué donc n'hésitez pas à transmettre les bonnes consignes. Nous avons aussi la déchetterie de Bois d'Arcy qui fonctionne très bien. Un certain nombre de viroflaysiens y vont lorsqu'ils vont dans la grande surface de bricolage qui se trouve à côté et ouverte le dimanche. La question du compostage qui a commencé il y a quelques années avec le compostage individuel dans les maisons et qui a pris une dimension un peu différente en 2013 avec le compostage en collectif, en immeuble, avec une copropriété notamment à Viroflay qui s'est très impliquée dans ce domaine. L'uniformisation de la collecte des déchets verts car là aussi nous essayons d'harmoniser les modes de collecte pour essayer de gagner en service mais aussi en coût.

Autre compétence avec la culture et nous avons intégré l'enseignement artistique avec les différents conservatoires et nous créons régulièrement chaque année des projets autour de la musique dont plusieurs ont été créés sur 2013 comme des ensembles de clarinette, de guitare. Egalement des productions artistiques et là aussi nous continuons ce qui a été fait à Viroflay à l'époque et qui était, non seulement l'apprentissage mais également la création et la diffusion et il est important de diffuser ce volet de la musique car il s'agit bien de 3 volets : création, diffusion et enseignement.

Sur la question de l'habitat qui est une autre compétence : le PLH, Programme Local de l'Habitat qui a été redéfini sur cette année. Nous avons un objectif de 1 000 logements à construire sur Versailles Grand Parc et si nous avons écouté l'Etat, cela aurait été 1 500 et sur les 1 000, en 2013, 845 ont été construits sur l'ensemble des communes et donc nous approchons à, peut-être 10 % ou 15 % près, de l'objectif. Là-dessus, 211 logements sociaux ont été financés en surcharge foncière.

Nous parlons de communication. En terme de ressources humaines, 230 agents sont directement rattachés à Versailles Grand Parc et la grande majorité de ces agents sont du personnel des conservatoires de Versailles, de Buc, de Jouy, de Viroflay et il est donc normal qu'il y ait un nombre aussi important d'agents dont vous avez la répartition par catégorie. Enfin, en terme de finances, les recettes s'élèvent à 105 000 000 d'€ dont 53 000 000 d'€ en provenance directe des entreprises et des ménages et il s'agit donc presque de la moitié des recettes, 18 000 000 d'€ proviennent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dite TOM avec un lissage progressif des taux qui s'opèrent sur un certain nombre d'années, Viroflay étant déjà au niveau du taux moyen pondéré de Versailles Grand Parc car nous étions déjà très proches de ce taux en intégrant Versailles Grand Parc. D'autres communes augmentent, d'autres diminuent ; Le Chesnay va lisser le niveau de sa taxe sur 8 ans par exemple.

.../...

Nous avons aussi des dotations de l'Etat qui nous arrivent. En terme de dépenses, ce que l'Etat nous donne, il nous le reprend de l'autre côté, notamment le prélèvement de fonds de péréquation qui pour l'instant est relativement peu important, de 1 400 000 d'€ en 2013 et qui devrait doubler en 2014. Il aurait dû être plus important, aux alentours de 5 000 000 d'€ mais il est réparti sur Versailles Grand Parc et sur les communes. Ce montant devrait se situer aux alentours de 9 000 000 d'€ en 2017 après avoir été de 500 000 € en 2012. C'est donc une multiplication par 18 à laquelle nous assistons pour ce fonds de péréquation au profit des communes dites défavorisées... Les autres dépenses : en matière de soutien d'investissements, la vidéo-protection, l'habitat, les circulations douces et la réhabilitation de l'hôtel des gendarmes qui se trouve à côté de la mairie de Versailles et qui sera dorénavant, à partir de septembre 2014 le siège de Versailles Grand Parc ce qui nous permettra d'économiser un peu plus de 400 000 € par an de loyers qui sont payés à fonds perdus par Versailles Grand Parc sur le site de la Porte de Buc.

Sur les autres types de dépenses, la collecte des ordures ménagères, collecte et traitement, représentent 18 400 000 € quasiment financés par la TEOM. L'enseignement musical se chiffre à 7 800 000 d'€, le reste des dépenses étant des retours aux communes sur le solde entre les recettes transférées lors de leur intégration et les dépenses transférées.

Voilà en synthèse le rapport d'activité 2013 de Versailles Grand Parc. Avez-vous des observations ou des commentaires à faire ? »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Simplement deux remarques : une sur le fond et une sur la forme. Sur le fond je vais passer vite car nous sommes encore sur un document de fin de mandature et nous allons donc plutôt regarder l'avenir mais ce qui est intéressant, c'est en 6 ans de mandat, avoir vu l'évolution des rapports d'activité, à la fois des documents eux-mêmes et de leur contenu. Nous avons assisté à un élargissement progressif des missions de Versailles Grand Parc avec, en point d'orgue le passage de communauté de communes en communauté d'agglomération. Je vais passer vite car à notre sens, encore une fois, cela reste insuffisant et le fonctionnement est encore trop lié au niveau communal avec des investissements qui sont répartis à l'habitant, à la commune et pas là où sont les priorités mais une nouvelle mandature s'ouvre et nous espérons que tout cela va continuer à évoluer et le faire dans le bon sens.

Par contre sur la forme alors cette année c'est vrai, plus cela va, plus nous avons de beaux documents pour le rapport d'activités et cela s'apparente de plus en plus à un outil de communication sans y voir forcément une critique. Mais, au tout début de la mandature précédente, nous avions une présentation chapitre par chapitre avec une analyse du budget comportant le budget, le compte administratif, les taux de réalisation. Il s'agissait beaucoup plus d'un document de travail qu'un document de communication et aujourd'hui sur la partie financière nous avons deux graphiques et un tableau ! Ce serait bien peut-être, vu qu'il s'agit d'un document de communication pour faire connaître ce que fait Versailles Grand Parc et dans cet objectif là il est effectivement assez adapté mais par contre c'est un document qui est présenté aux différents conseils municipaux pour faire un point sur ce qui a été fait et peut-être qu'il pourrait y avoir au moins une annexe donnée dans certains cas et un peu plus détaillée sur les finances afin que nous puissions regarder cela d'un peu plus près vu que les débats en séance ne sont pas toujours faciles à suivre. Donc si, au moins une fois par an, nous pouvions avoir un point complet et un document sur lequel nous puissions un peu plus travailler, document que nous avons il y a 6 ans, ce serait tout à fait positif. »

.../...

**Mme RUPH** : « Juste une question : le week-end dernier a eu lieu une opération sur la RD 10 qui avait pour but de promouvoir les circulations douces et qui était assez bien relayée sur le site de Versailles Grand Parc et un peu partout. Pourquoi n'avons-nous pas plus participé et envisageons-nous de le faire puisque Viroflay est quand-même assez concerné par la RD 10 notamment ? »

**M. LEBRUN** : « L'objectif de cette opération n'était pas la RD 10 mais de créer un évènement autour du Solar Decathlon qui était installé sur le terrain des Mortemets ou des Matelots et c'est la zone qui a été stoppée sur la RD 10, de Saint-Cyr à Versailles donc exactement au niveau du Solar Decathlon. Cette opération était relayée par l'ensemble des communes sur leurs sites et leurs applications internet et l'idée n'était pas d'avoir une grande opération de circulations douces sur Versailles Grand Parc. Peut-être que cela se fera dans le temps puisqu'effectivement les circulations douces sont un des aspects de Versailles Grand Parc sur lequel nous souhaitons mettre l'accent.

Nous pouvons donc prendre acte du fait que ce rapport a été présenté en séance du conseil municipal. Il existe aussi d'autres rapports comme celui sur la gestion des déchets par exemple et tout cela est disponible sur le site de Versailles Grand Parc en lecture numérique et donc n'hésitez pas à les consulter. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2013.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **3 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE VIROFLAY AUPRES DE L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE**

**M. de HEAULME** : « La commune de Viroflay est membre de l'association des villes pour la propreté urbaine, dite AVPU fondée en 2010 et ayant pour objectif de faire progresser la propreté urbaine et de favoriser la perception positive de cette progression par les citoyens. Avant même la fondation de cette association, des groupes de réflexion s'étaient créés pour élaborer une grille d'évaluation de la propreté : les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP). Avec ces IOP, l'AVPU élabore un référentiel statistique national et réalise pour le compte des adhérents une analyse de leurs résultats trimestriels.

Au-delà de cela, l'AVPU poursuit des réflexions thématiques avec la constitution de groupes restreints qui travaillent sur des sujets particuliers, qui rendent compte auprès de l'ensemble des adhérents des réflexions, formulent des recommandations, le tout tournant toujours autour de la propreté urbaine puisqu'il s'agit de l'objet.

.../...



A la suite du renouvellement général du conseil municipal, la ville doit, de nouveau élire des représentants au sein de l'association : un représentant désigné parmi les membres du conseil municipal et un représentant désigné parmi le personnel communal.

Il est donc proposé au conseil de procéder à la désignation de ces deux représentants et nous avons reçu la candidature de Monsieur Daniel ROMAN et nous envisageons de désigner comme représentant du personnel municipal, Monsieur Jean-Claude DELCOURT qui s'est proposé spontanément puisqu'il suit cette affaire de près depuis longtemps. »

**M. LEBRUN** : « Je vous propose de faire un vote à mains-levées. Y a-t-il des demandes de parole. Non. Donc nous procédons au vote. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 29 voix

Abstentions 3

**DECIDE** le dépôt des candidatures en séance auprès de Monsieur le Maire.

**Le conseiller municipal suivant a proposé sa candidature : M. Daniel ROMAN**  
**La personne suivante, membre du personnel municipal, a présenté sa candidature :**  
**M. Jean-Claude DELCOURT**

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

**DESIGNE** Monsieur Daniel ROMAN, membre du conseil municipal, et Monsieur Jean-Claude DELCOURT, membre du personnel municipal, afin de représenter la ville au sein de l'A.V.P.U.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **4 - DEFINITION D'UN PERIMETRE D'ETUDES POUR LA REALISATION D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE RENOVATION URBAINE ET SURSIS A STATUER**

**M. BERNICOT** : « Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et en cohérence avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, la ville a décidé de poursuivre un certain nombre d'études déjà engagées sur un certain nombre de sites qui figurent en noir sur le périmètre opérationnel.

La place de Stalingrad qui ne figurait pas dans les OAP du PLU mais qui a été retenue car la ville s'est dotée au travers de l'EPFY d'une maîtrise assez importante du périmètre.

L'îlot de la Patte d'Oie qui lui figurait dans les opérations d'aménagement programmées.

La place de la Fête, également dans les opérations d'aménagement programmées figurant déjà dans le PLU.

L'îlot place Germaine Delaunay, La Forge, qui lui aussi, était la 3<sup>e</sup> opération d'aménagement programmée.

L'îlot des Réservoirs sur lequel la ville a une maîtrise complète du foncier.

.../...

Pour s'assurer une maîtrise complète du foncier sur l'ensemble de ces périmètres et garder l'initiative de leur aménagement, il est apparu nécessaire que la ville se dote d'outils d'intervention et notamment la définition de périmètres d'études qui figure dans le code de l'urbanisme et qui permettrait à la ville d'opposer un sursis à statuer à des demandes de construction ou de travaux qui viendraient soit compromettre l'aménagement de ces périmètres, soit rendre la réalisation plus onéreuse. Il faut signaler qu'un outil du même ordre avait fait l'objet d'un vote du conseil municipal en juillet 2010 dans le cadre d'études menées pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Ce qui est demandé vient donc compléter ce qui avait été voté en 2010 sachant que la durée de vie d'un périmètre d'études est de 10 ans. Il est donc proposé au conseil l'instauration de périmètres d'études pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de rénovation urbaine sur les 5 périmètres qui vous ont été présentés. »

**M. LEBRUN** : « Sachant que ce sont des périmètres qui sont présentés à la parcelle et la délibération vote donc sur les parcelles concernées. C'est donc extrêmement précis et les parcelles d'à côté ne sont pas concernées. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Nous sommes évidemment favorables à ce genre d'initiatives mais nous ferons simplement deux remarques. Sur le principe qu'en début de mandature, nous nous concentrons d'abord sur les secteurs où nous maîtrisons tout ou partie du foncier nous semble évidemment un bon principe en essayant de faire que les dossiers avancent aussi vite que possible car nous savons que les obstacles sont souvent nombreux mais il faut qu'en parallèle nous observions, ce que nous avons fait lors de la réunion plénière que nous avons eu au sein du conseil municipal, les mutations spontanées qui se font ailleurs dans Viroflay dans le cadre du changement de PLU ou dans des quartiers qui n'ont pas forcément eu de changement au niveau du PLU mais qui évoluent.

Et puis mais je ne vais pas m'étendre car nous l'avons déjà dit, que nous nous demandions dans 3 ans si sur certains îlots nous avons eu une mutation incomplète ou pas forcément satisfaisante et que nous réfléchissions sur des zones où nous ne sommes pas possesseurs de foncier de savoir comment nous intervenons.

La 2<sup>e</sup> remarque concerne le type de logements que nous allons faire dans ces projets. Nous avons imposé dans le PLU un certain nombre de contraintes sur les projets au niveau du taux de logement social sur les grosses opérations. Nous avons dit alors et nous le maintenons, que ces contraintes étaient insuffisantes, pas forcément dans l'absolu mais au regard de la situation de Viroflay par rapport à ses obligations en terme de logement social. C'est pour cela que nous regrettons que, dans la ville, va peut-être pouvoir se faire une opération de 33 logements privés sans aucun logement social, opération qui pourrait être intéressante en soi encore une fois mais qui est regrettable dans le sens où elle va contraindre encore plus les projets que nous allons porter car il va falloir faire le nécessaire pour compenser cela et rester sur la trajectoire qui va nous permettre de tenir nos objectifs. Vu la taille de certains périmètres que nous allons maîtriser foncièrement, vu les projets qui sont présentés ici, il est sûr que nous ne ferons certainement pas 100 % de logements sociaux car nous pouvons admettre que cela n'est pas forcément possible mais vu l'absence de contraintes et le nombre de constructions privées qui vont se faire par ailleurs, nous ne voyons pas comment nous pourrions être en-dessous de 50 % au moins voire 2/3 de logements sociaux dans ces opérations. »

.../...

**Mme RUPH** : « Il s'agit un peu de la même chose pour nous dans le sens où nous sommes favorables à la mise en place d'outils qui nous permettent de maîtriser le foncier surtout dans les zones où une transformation apparaît nécessaire. Néanmoins, nous avons toujours la même remarque : pour faire quoi ? Nous avons du logement, des équipements, de l'économique etc... et la même remarque que nous avons faite à l'époque où nous avons vu les premières zones identifiées, nous estimons n'être pas du tout associés à ce qui va être fait. Donc, si cela est du logement social avec un certain quota, pourquoi pas mais voilà... Donc donner des outils : oui. Pour faire quoi : nous aimerions être davantage informés et que les choses soient précisées. Après, plus particulièrement dans le projet de la Place des Fêtes : nous avons eu de nouveau des questions et des remontées de la part des riverains et du tennis entre autres, quant à la limite exacte car il y avait eu à l'époque un petit souci avec l'histoire du mur du tennis avec un des courts etc... Là, nous voyons que la zone est quand-même au ras du court de tennis existant et qu'elle englobe le parking et le mur. Il y a donc presque 900 adhérents à l'USMV section tennis et le parking est déjà identifié comme limite pour les gens qui vont à la Chaumière, les gens qui vont se promener en forêt, ceux qui vont jouer au tennis et ceux qui vont à la piscine et donc il y a de vraies questions qui se posent. Alors maîtriser pourquoi pas mais la question reste entière sur la finalité de l'aménagement de ces espaces en général et de celui-ci en particulier. »

**M. LEBRUN** : « La finalité est claire : il s'agit de répondre aux différents objectifs en terme de constructions qui nous sont imposés. A la fois des logements sociaux et à la fois par le PLH. Donc nous sommes dans la continuité exacte du PLU et de ce côté-là il n'y a donc aucune surprise. La question de l'association des élus à la réflexion : si nous avons fait une commission plénière ici, ce n'est pas non plus pour rien. L'objectif était de vous informer, de vous demander vos réactions, vos impressions, vos suggestions et nous pouvons nous en passer si vous trouvez que nous n'en faisons pas assez mais je pense qu'il était important de faire ce type de réunion que nous continuerons à faire. N'hésitez donc pas car nous attendons de la part des uns et des autres des propositions. Il ne faut pas que vous soyez seulement dans l'attente d'être informés car nous attendons les propositions des uns et des autres.

La question sur les tennis a déjà été réglée dans le sens où le PLU que nous avons voté n'englobe ni le court n° 1, ni le mur et le périmètre qui est défini dans le PLU est ici redéfini dans ce périmètre d'étude. Là, il n'y a rien de très nouveau mais simplement lorsque les choses avanceront, si nous n'avons pas d'autres retours, nous continuerons à avancer sur les modalités opérationnelles pour répondre aux différents objectifs qui sont fixés. Là, nous reviendrons évidemment vers vous sur les modalités de réalisation de ces opérations sachant que certaines sont compliquées. D'autres sont plus simples parce qu'il s'agit beaucoup de foncier public ; cela ne veut pas dire que cela est plus simple parce que parfois il y a des sites à intégrer qui sont un peu plus complexes et les sites qui ne sont pas entièrement en maîtrise foncière publique demanderont de faire des acquisitions qui rendront forcément les choses un peu plus longues.

Effectivement, il faut faire un point dans 3 ans mais j'espère bien que nous ferons un point avant ; et que nous aurons mis en place d'autres outils pour nous aider à réaliser au moins sur ces secteurs-là, les opérations telles qu'elles sont prévues car nous ne pouvons pas attendre non plus 107 ans que les choses se fassent. Nous continuons donc à réfléchir là-dessus et si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les faire remonter. Vous avez bien compris que le sursis à statuer permet d'éviter tout départ intempestif dans les secteurs de projets, à savoir une vente, un permis de démolir ou de construire et si les objectifs recherchés par le pétitionnaire étaient contraires aux objectifs définis par le conseil municipal. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 29 voix

Contre 2

Abstentions 1

Monsieur Jérôme COQUEREL ne prenant pas part au vote.

**APPROUVE** l'instauration de périmètres d'études, tels qu'annexés à la présente délibération, pour la réalisation d'opérations d'aménagement de rénovation urbaine sur les parcelles suivantes :

- Ilot « Gare Rive Droite » : parcelles cadastrées AB 204, 205, 206, 302, 303.
- Ilot « Patte d'Oie » : parcelles cadastrées AI 33, 34, 35, 36, 62, 63, 237, 238, 257.
- Ilot « Place de la Fête » : parcelles cadastrées AI 189 partielle, 197 partielle, 198, 200 partielle.
- Ilot « Germaine Delaunay/ la Forge » : parcelles cadastrées AE 106, AH 453, 454, 455, 456, 458, 572, 573, 582, 583, 584, 585, 586, 587.
- Ilot « les Réservoirs » : parcelles cadastrées AC 914 et 919.

**DECIDE** qu'en application de l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme, le sursis à statuer pourra être opposé sur les parcelles désignées ci-dessus aux demandes d'autorisations concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'opérations d'aménagement.

**CHARGE** Monsieur le Maire de motiver et signer les arrêtés individuels qui instaureront les sursis à statuer sur les parcelles désignées ci-dessus.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**5 - PERMIS DE CONSTRUIRE 53 AVENUE DU GENERAL LECLERC : REFUS DE DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR A L'ENCONTRE DE LA SARL GAYA**

**M. BERNICOT** : « La direction générale des Finances Publiques nous demande d'admettre en non-valeur une somme de 35 304 € considérée comme irrécouvrable et qui correspond à des non paiements de taxes d'urbanisme dues par une société, la SARL GAYA.

Cette société avait obtenu à l'époque un permis de construire de 6 logements au 53 avenue du Général Leclerc, a été mise en liquidation en 2008 et à l'époque le gérant nous avait promis contractuellement la cession de 150 m2 pour permettre d'élargir l'avenue. Celui-ci n'a pas tenu ses promesses et nous avons finalement obtenu par cession gratuite les 150 m2 dans le cadre de la liquidation. Le gérant continue à prospérer dans l'immobilier ; il est connu ainsi que son adresse et donc s'agissant d'un préjudice pour la ville, nous proposons au conseil de ne pas suivre la demande de la direction générale des Finances Publiques et de lui demander de poursuivre tous ces efforts pour le recouvrement de cette somme. »

.../...

**M. LEBRUN** : « Quand j'ai vu arriver cette demande d'admission en non-valeur, je me suis dit que cela n'était pas possible car nous en avons tellement bavé avec cette personne-là qu'il n'est pas question de laisser filer une telle somme bien que je ne sois pas certain que nous la recouvrions. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**REFUSE** la demande d'admission en non valeur des taxes d'urbanisme d'un montant de 35 304€ à devoir par la SARL GAYA à la Commune de VIROFLAY consécutivement à la délivrance le 28 janvier 2003, au profit de cette société, d'un permis de construire n° 7868602C1021 un immeuble au 53 avenue du Général Leclerc à VIROFLAY.

**DEMANDE** à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques que tout soit mis en œuvre pour le recouvrement de cette somme.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **6 - REMISE GRACIEUSE DES PENALITES SUR TAXES D'URBANISME – 17 RUE DU LOUVRE**

**M. BERNICOT** : « A l'inverse, nous proposons au conseil de donner une suite favorable à la demande de remise gracieuse de pénalités de 39 € demandée par Monsieur MASCRE pour un paiement tardif de bonne foi de sa 2<sup>e</sup> échéance de taxes d'urbanisme. »

**M. LEBRUN** : « Ce qu'il faut savoir c'est que les différentes taxes d'urbanisme sont payées en 2 fois souvent avec plusieurs mois d'écart et il peut être logique que ce soit oublié. Nous savons reconnaître aussi les questions de bonne foi. »

**M. COQUEREL** : « Je voulais simplement savoir si nous avons, au conseil municipal, à devoir voter ce genre de délibération sachant que le montant étant tellement infime nous pourrions peut-être mettre cela dans une certaine organisation.

Je vois, dans le compte-rendu des décisions du Maire, des accords pour des 6 000 000 d'€ et nous sommes là en train de parler de 39 € ! Dans vos attributions allouées par le conseil municipal, nous pourrions peut-être vous mettre... »

**M. LEBRUN** : « C'est impossible. Cela ne fait pas partie des délégations que nous m'avez confiées dans le cadre de l'article 2122 du Code des Collectivités Territoriales et c'est donc une obligation même si cela concernait 19 centimes d'€. Evidemment cela nécessite un certain traitement administratif que vous voyez bien et qui coûte certainement un peu plus que tout cela.

Pour les 6 000 000 d'€ dont vous parlez, la délégation m'avait été donnée et je l'utilise à bon escient dans le cadre des limites du budget bien sûr. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**ACCORDE** la remise gracieuse de la pénalité d'un montant de 39 € sollicitée par M. MASCRE José.

## **7 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LEBRUN** : « Vous savez que dans les 6 mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal, doit être voté un règlement intérieur qui définit ce que nous y faisons, les convocations, la tenue des séances, l'accès au public, les débats, la façon dont tout cela peut se faire, les procès-verbaux, la composition des commissions et quelques points divers notamment sur la question de la communication des groupes du conseil municipal et la mise à disposition de locaux municipaux.

Une petite remarque sur le fait que j'avais envoyé à chacun des groupes d'opposition, le projet de règlement intérieur par mail, il y a déjà 3 ou 4 semaines en demandant à chacun de me renvoyer ses observations pour le 20 juin. J'ai reçu des observations : certaines ont été intégrées, d'autres non et je pense que nous arrivons à un règlement intérieur qui, progressivement, s'adapte aux questions un peu plus modernes notamment de transmission électronique en l'occurrence. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Oui effectivement, nous avons proposé un certain nombre d'amendements qui ont été pour une grande partie acceptés et cela justifiera le vote favorable que nous apporterons à ce règlement qui a pu donc s'améliorer par rapport au précédent.

Après, ce qui compte, c'est la pratique que nous en faisons. C'est vrai qu'en début de mandature nous avons de vrais signes positifs, nous le reconnaissons et nous l'apprécions. Après il reste des petites choses sur lesquelles nous resterons vigilants qui sont certes des détails mais que nous tenons à vous montrer :

- dans le dernier Echo de Viroflay, la majorité municipale commente les résultats des européennes lorsque les oppositions avaient à rendre leurs textes 10 jours avant.

C'est un détail mais lorsque nous recevons cela, c'est un peu désagréable. Sur le site internet, il y a encore un autre progrès car désormais nous sommes 3 groupes alors qu'avant nous étions tous « à la queue leu leu » et nous ne savions pas qui était qui. Il est vrai qu'avec les nouveaux éléments de recherche il est facile de nous trouver avec notre nom et obtenir une adresse où nous contacter mais il est vrai que si nous avions aussi avec le nom des groupes, un lien qui dirige vers notre site ou même juste une adresse mail pour nous contacter ce serait mieux. Car les gens qui veulent contacter la mairie, écrivent à la mairie mais s'ils veulent contacter un groupe municipal, je ne sais pas s'ils oseraient écrire à la mairie...

Voilà ce sont des petits détails et nous voterons favorablement ce règlement intérieur ce que nous n'avions pas fait il y a 6 ans mais les améliorations apportées justifient le fait que nous le votions. »

.../...

**M. LEBRUN** : « Il y a effectivement des éléments sur lesquels nous sommes plus souples que le règlement intérieur.

Sur la question des délais : nous essayons de donner les délais maximum que nous puissions donner. Ce n'est jamais extrêmement facile mais en tout cas, c'est cet esprit-là et vous voyez bien que dans la tenue de nos assemblées, nous ne sommes pas stricts sur la durée des interventions.

Tout cela se fait donc dans une forme de courtoisie qui permet à chacun d'exprimer son point de vue et c'est ce qui est fondamental. C'est en tout cas l'esprit dans lequel je souhaite animer ce conseil municipal. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 29 voix

Abstentions 3

**ADOpte** le projet de règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Viroflay tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **8 - NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**M. LEBRUN** : « Nous avons eu un petit malentendu sur la première délibération que nous avons votée. Nous avons cherché à résoudre ce malentendu puisque Jean-Michel Issakidis avait été intégré dans les membres alors que je souhaitais qu'il soit représentant du Maire à cette commission et donc il avait présenté sa démission de cette commission et nous avons désigné quelqu'un d'autre.

Or, le contrôle de la légalité nous a dit que cela ne se faisait pas comme ça, qu'il déférait notre délibération devant le Tribunal administratif afin de la rendre nulle et non-avenue.

Nous reprenons donc là notre délibération qui consiste à dire que nous faisons monter le 1<sup>er</sup> suppléant en titulaire ; il reste donc 5 membres titulaires et 4 membres suppléants sans désigner de nouveau. C'est donc de cette façon-là que l'application de la loi doit se faire. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

**PREND ACTE** de la titularisation de Mme Billaudel, et de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
1- M. Roland DE HEAULME	1- M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN
2- M. Louis LE PIVAIN	2- Mme Geneviève JOIE
3- Mme Pauline BILLAUDEL	3- M. Philippe GEVREY
4- M. Jean BERNICOT	4- M. Antonin GRELE
5- M. Julien BOUFFARTIGUE	

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**9 - NOUVELLE ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DE PARIS METROPOLE**

**M. LEBRUN** : « Nous avons aussi désigné quelqu'un pour représenter la ville de Viroflay au syndicat de communes Paris Métropole et cela était donc Jean-Michel Issakidis en titulaire, Olivier Lebrun en suppléant. Je vous propose d'inverser cette désignation pour la raison suivante : j'ai été désigné pour siéger au sein du bureau de Paris Métropole. Je ne peux donc pas être suppléant et siéger au bureau. Donc il fallait juste intervertir et c'est pour cette raison que nous vous proposons cette inversion. J'avais été mis en suppléant car j'étais déjà au bureau avant en tant que représentant du précédent président du Conseil général et je m'étais dit que j'allais continuer à l'être mais en fait, le nouveau président veut aussi siéger au bureau. Je vais donc y siéger aussi mais en tant que « commune de Viroflay » et tout cela est bien compliqué.

Sachant que Paris Métropole va avoir un rôle assez important dans le cadre de la préfiguration de la future métropole dont la mission commence dans les jours à venir. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 29 voix

Abstentions 3

**DECIDE** de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la ville au sein des instances de Paris Métropole.

**Ont présenté leur candidature : Monsieur Olivier LEBRUN en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS en tant que membre suppléant.**

**Monsieur Olivier LEBRUN et Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS sont donc élus pour représenter la ville au sein du comité syndical de Paris Métropole.**

**DIT** que les représentants de la ville sont élus pour la durée du mandat du conseil municipal.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...



**10 - CONVENTION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES MUREAUX ET LA COMMUNE DE VIROFLAY EN MATIERE DE VACCINATIONS COLLECTIVES**

**Mme BERTHOD** : « Je vous présente donc cette délibération entre le Centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les Mureaux et la commune de Viroflay en matière de vaccinations collectives. Il fut un temps où l'Etat se chargeait de ces vaccinations collectives ; il a ensuite délégué au Conseil général ; puis l'Etat a repris la main en déléguant à l'Agence Régionale de Santé qui a délégué à son tour à l'hôpital de Rambouillet. L'hôpital de Rambouillet, trouvant qu'il n'était pas remboursé assez rapidement par l'A.R.S. a décidé d'arrêter de fonctionner dans cette convention.

Sur ce l'hôpital de Meulan/Les Mureaux qui s'occupait déjà de la partie Yvelines-Nord a accepté de s'occuper de la partie Yvelines-Sud et c'est pour cela que dorénavant nous allons avoir cette convention avec le centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les Mureaux.

Les vaccinations collectives seront proposées une fois par mois ; elles auront lieu à la Protection Infantile et concerneront les personnes de + de 6 ans donc des adultes, des viroflaysiens et des communes avoisinantes. »

**M. LEBRETON** : « Je suis favorable à cette délibération mais cependant je voulais faire une remarque. Le tableau présenté dans le rapport met en évidence le faible nombre d'utilisateurs de cette vaccination. Je pense qu'il faudrait faire un effort supplémentaire de communication afin que davantage de personnes puissent bénéficier de ce service car dans la mesure où nous le mettons en place, autant en profiter. »

**M. LEBRUN** : « Votre observation est entendue. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'approuver la convention telle qu'annexée

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**11 - MSA : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE 0-4 ANS**

**Mme BERTHOD** : « Vous savez que les places en crèche sont tarifées de telle façon qu'une part est payée par la participation des familles, c'est-à-dire les usagers ou tout du moins leurs parents, une part payée par la Ville, une autre part financée par le Conseil général et une part qui est la participation des organismes de prestations familiales auxquelles les parents sont affiliés. Cela peut être soit la CAF, soit la MSA, Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France. Cette convention est donc rédigée dans le but de formaliser les relations entre la Ville et la MSA afin que cette dernière verse la Prestation de Service Unique, PSU comme le fait la CAF pour les parents qui sont affiliés à la CAF. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'approuver la convention en annexe.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **12 - AIDE FINANCIERE A LA FORMATION B.A.F.A.**

**Mme BILLAUDEL** : « C'est une délibération qui passe tous les ans à la même époque puisque nous proposons d'aider nos jeunes lorsqu'ils passent la formation BAFA. Nous les aidons en leur versant une somme de 155 € au moment où ils peuvent nous présenter l'attestation d'inscription au stage d'approfondissement ou de qualification ou au plus tard dans les 6 ans suivants l'obtention de leur diplôme.

Je vous rappelle que le BAFA se passe en 3 parties : une première formation générale de 8 jours, ensuite un stage pratique en centre de vacances ou de loisirs de 14 jours minimum, et un stage d'approfondissement.

Je vous remercie, pour ces jeunes, de bien vouloir voter cette délibération. »

**M. GRELE** : « C'est une aide qui, je pense, est très utile pour soutenir les jeunes qui veulent commencer à travailler. J'ai moi-même passé mon BAFA il y a quelques années. Si j'ai bien compris, cette aide n'est versée qu'au bout du 3<sup>e</sup> stage et, vu qu'à partir du 1<sup>er</sup> stage BAFA, il est possible de commencer à travailler et gagner un peu sa vie, le plus dur à financer est bien le 1<sup>er</sup> stage et donc, serait-il possible soit, de diviser cette aide en versant la moitié pour le 1<sup>er</sup> stage et l'autre moitié pour le 2<sup>e</sup>, soit d'aider directement les personnes qui participent au 1<sup>er</sup> stage BAFA ? »

**Mme BILLAUDEL** : « C'était le cas il y a quelques années et nous avons modifié car les gens disparaissaient sans aller au bout du stage. Je vous rappelle également que d'autres aides existent, il n'y a pas que la ville, mais aussi le Conseil général, la CAF, dans certains cas, la DDSCS et nous arrivons pratiquement à faire financer à 100 % la totalité du BAFA. Cela a été donc un choix qui date maintenant d'un certain nombre d'années puisque nous donnions de l'argent au moment du 1<sup>er</sup> stage et après, les jeunes ne finissaient pas leurs stages.

Cela n'empêche pas de travailler, je suis d'accord avec vous, et nous sommes d'ailleurs un des premiers employeurs pour les stages, car nous proposons aussi aux jeunes de faire leurs stages BAFA chez nous ; je pense donc qu'il s'agit d'une bonne chose car cela leur permet d'aller jusqu'au bout du diplôme. Un diplôme complet est quand même mieux qu'un bout de diplôme. »

**M. GRELE** : « Il y a effectivement une spécificité dans le BAFA qui est qu'une fois que nous avons passé le 1<sup>er</sup> stage, nous pouvons exercer en tant que stagiaire BAFA et ce n'est donc pas la même chose que si nous avons le BAFA complet et nous pouvons exercer pendant 2 ans.

.../...

Du coup la plupart des jeunes qui passent le stage BAFA, vu qu'ils peuvent exercer pendant 2 ans en stages pratiques, ne s'embêtent pas à aller jusqu'au bout. Je pense donc que le fait de financer la 1<sup>ère</sup> formation n'est pas une mauvaise chose. »

**Mme BILLAUDEL** : « Je vous précise que lorsqu'ils sont en stage pratique, ils ne sont pas rémunérés. Pour les 14 premiers jours, ils ne sont pas rémunérés. Ensuite, nous avons un quota où nous pouvons effectivement avoir des gens non diplômés, ou partiellement diplômés mais je préfère que ce quota soit utilisé par des jeunes qui font leur stage pratique pour ensuite conclure par un diplôme et ensuite employer des gens diplômés. Même pour eux, en terme de rémunération, cela est plus intéressant. Cela va dans l'intérêt des jeunes ; c'est aussi une ouverture derrière, pour certains, pour aller plus loin, le BAFA etc... C'est plutôt tirer vers le haut plutôt que de s'arrêter en cours de route. »

**M. GRELE** : « Dans ce cas-là, si vous me le permettez, je vous propose de rémunérer les stagiaires BAFA. J'ai été directeur de « colo » et j'ai fait passer beaucoup de stages pratiques et je peux vous assurer que 100 % des stagiaires que j'ai eu, étaient rémunérés pendant leur stage pratique BAFA. Peut-être que ce ne sont pas les habitudes de la commune de Viroflay mais c'est quelque chose que nous pourrions éventuellement changer... »

**M. LEBRUN** : « Alors je vais vous renvoyer à notre règlement intérieur. Je le fais rarement. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais un paragraphe existe sur la question des discussions budgétaires où il est dit : "les amendements qui comportent une majoration d'une dépense ou une diminution d'une recette ne sont recevables que s'ils prévoient en compensation la diminution d'une autre dépense ou la majoration d'une autre recette à hauteur au moins égale »

Puisque donc vous proposez une dépense supplémentaire pour la ville, de nous proposer par ailleurs une économie pour la ville, ce qui serait très sympathique. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au versement d'une aide financière de 155 € aux viroflaysiens âgés de 17 à 25 ans, candidats au B.A.F.A., sur présentation par le candidat de l'attestation d'inscription au stage d'approfondissement ou de qualification (3ème phase) ou qui aura motivé sa demande au plus tard 6 mois après l'obtention de son diplôme par la D.D.C.S.

**DECIDE** de réserver au budget 2014 les crédits correspondants sur la ligne budgétaire 422-6574.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

**13 - MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT D'ARC'ADOS****14 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT D'ARC'ADOS**

**Mme BILLAUDEL** : « Arc'Ados est une structure en perpétuelle évolution et la ville de Viroflay essaye de s'adapter à l'évolution de la vie de nos jeunes. Actuellement, nous proposons aux jeunes viroflaysiens, au moment des vacances scolaires de s'inscrire à la semaine pour des activités qui sont proposées et pour lesquelles ils reçoivent un planning quelques jours avant les vacances. Il se trouve que la structure Arc'Ados ne peut accueillir plus de 36 jeunes. Dans la réalité, lorsque les jeunes ou leurs parents les inscrivent, ils le font pour une ou plusieurs semaines. Or, il s'avère que ces jeunes ne sont présents qu'un ou deux jours ou maximum trois jours par semaine. Dès que la capacité d'accueil de 36 est atteinte, nous n'acceptons plus d'autres jeunes. Au moment où les semaines se passent, il y a des jours où nous n'avons que 12 enfants ou beaucoup moins. Il y a donc un problème de fonctionnement.

Nous avons donc réfléchi à un autre mode de fonctionnement qui également, permette d'intégrer une modularité des tarifs afin de tenir compte des revenus des familles et notre directrice d'Arc'Ados a proposé de scinder en différents types d'activités avec différents coûts, l'idée étant qu'un jeune qui ferait 3 activités dans la semaine, donc 3 jours dans la semaine, cela ne lui coûterait pas plus cher que le forfait actuel. Il y aurait donc des activités « peu chères » comme les activités « sur place » comme l'atelier cuisine, dessin, jeux de piste sur Viroflay ce dont les jeunes sont friands ; des activités qui nécessitent un peu plus de frais, type bowling, piscine, cinéma ; ou des activités tout à fait exceptionnelles comme le parc Astérix ou Disney.

Il vous est donc proposé de modifier totalement le fonctionnement d'Arc'Ados pour l'été et les vacances scolaires en mettant en place une inscription à la journée qui permettra vraiment d'optimiser puisque nous pourrions aller jusqu'à 36 jeunes par jour et si nous n'avons pas 36 jeunes par jour, nous pourrions adapter le nombre d'animateurs. Egalement de mettre en place des tarifs avec un système de taux d'effort comme nous l'avons dans les activités périscolaires, d'envisager la suppression et le remplacement d'une journée si nous avons moins de 6 inscrits, de mettre en place un paiement par facturation a posteriori comme cela est le cas pour les activités périscolaires puisque actuellement Arc'Ados a une régie individuelle et les règlements se font sur place ce qui s'intégrerait dans notre système de facturation. Nous conservons bien entendu nos objectifs de projet pédagogique sans toucher aux ateliers et aux séjours ce sur quoi nous avons déjà délibéré l'année dernière.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'accepter la modification du fonctionnement d'Arc'Ados et également de voter ensuite le nouveau règlement de fonctionnement d'Arc'Ados qui tient compte de ces modifications. »

**Mme BESNARD** : « Je tiens à préciser que, dans le rapport, ce n'est pas moins cher pour le tarif plafond ! C'est pour le tarif plancher que cela peut être moins cher ! Il est vrai que je regrette que dans ce type de rapports ne soient pas joints les tarifs car il est quand même difficile de pouvoir constater cela. Bon, il est vrai que je les ai demandés en commission donc je les ai eus et je remercie Mme Billaudel. Néanmoins, il serait bien de les joindre dans ce genre de rapport puisque c'est Monsieur le Maire qui fixe les tarifs. »

**Mme RUPH** : « Ce n'est pas exactement le sujet mais j'en profite pour rebondir sur la remarque de Sabine. Nous avons toutes les inscriptions périscolaires à rendre d'ici demain au plus tard ; or, l'outil du calcul du quotient familial et des tarifs qui s'appliquerait selon notre profil ne fonctionne pas.

.../...

Nous avons fait la même remarque l'année dernière à la même époque et encore l'année d'avant à la même époque. Il y a donc visiblement un problème sur le site internet pour cet outil et donc aucun moyen de savoir, à part en donnant son avis d'imposition de l'année précédente et d'attendre le résultat donné par la mairie. En tout cas, sur le site cela fait 15 jours que cela ne fonctionne pas et j'ai le souvenir d'avoir fait la même remarque l'année dernière à la même époque. Serait-il possible que cela soit rétabli afin que nous ayons accès à ce petit module assez pratique notamment pour se rendre compte des tarifs qui nous seront appliqués surtout que nous avons maintenant une dizaine de cases à cocher avec des tarifs différents ?... »

**Mme BILLAUDEL** : « Normalement, dans l'enveloppe que vous avez reçue, vous avez les tarifs en fonction de vos revenus, fiche qui dans certains cas contenait des erreurs car il y a eu inversion... »

**Mme RUPH** : « Alors effectivement il y avait des erreurs. De plus, j'avoue que je ne savais pas recalculer mon quotient et qu'après il faut automatiquement remettre ce quotient qui s'applique... »

**Mme BILLAUDEL** : « Pour la rentrée de septembre justement nous avons mis dans l'enveloppe que vous avez reçue il y a 15 jours-3 semaines, une fiche qui tient compte de vos revenus puisqu'il s'agit de la même base en septembre qu'en juin. Ce qui a changé, c'est la répartition des tarifs avec les nouveaux horaires. »

**Mme RUPH** : « Oui mais je crois que le quotient est aussi fonction du nombre d'enfants et parfois nous avons des enfants en plus... »

**Mme BILLAUDEL** : « Ah oui mais si vous ne les déclarez pas en mairie, nous ne pouvons pas en tenir compte... »

**Mme RUPH** : « Ils sont bien sûr déclarés en mairie. L'autre chose est que je n'ai pas fourni mon avis d'imposition et je crois ne pas être la seule. En tout cas, il y a un outil qui est proposé sur le portail famille en première et j'ai vraiment le souvenir que l'année dernière à la même époque nous avions déjà eu le souci. C'est dommage de ne pas pouvoir se servir de cet outil, surtout en ce moment puisque nous devons rendre tous ces documents. »

**Mme BILLAUDEL** : « Il est fort possible que cela ne fonctionne pas. Cela vient de notre développeur Cyril à qui nous ferons remonter l'information. »

**M. LEBRUN** : « Nous avons concrètement un problème sur l'outil et nous pressons notre prestataire de le mettre en état. Cela a l'air d'être assez compliqué ainsi que les relations avec le prestataire. Il y a effectivement des éléments papiers qui permettent de le faire mais cela est certainement plus compliqué qu'avec un outil plus automatisé. »

**M. COQUEREL** : « Deux questions pour Mme Billaudel. La première, sur le fonctionnement d'Arc'Ados aujourd'hui, quelle est l'évolution de cette organisation depuis 2-3 ans afin de savoir un peu ce qui se passe par rapport au fait que nous ne puissions pas accueillir plus de 36 jeunes ?

.../...

La deuxième question : les locaux d'Arc'Ados sont prévus sur l'îlot Germaine Delaunay et je voulais savoir s'il était imaginé de déplacer Arc'Ados et d'avoir un espace plus adéquat ? Je voudrais simplement, en tant que viroflaysien habitant dans la commune depuis plus de 15 ans, dire qu'Arc'Ados est une vraie réussite à Viroflay et qu'il faudrait essayer de le protéger. »

**Mme BILLAUDEL** : « A Arc'Ados il y a des choses qui marchent très bien et d'autres qui ne marchent pas et que nous avons essayé de modifier. Je vous parlais d'adaptation et nous sommes vraiment dans cette démarche de nous adapter. Nous avons une chance depuis 4 ans d'avoir une jeune femme à la tête d'Arc'Ados qui est tout à fait exceptionnelle et qui a vraiment redonné un nouvel élan à ce service. Alors ce qui marche bien ce sont les vacances scolaires, sauf que la limite de 36 personnes dans les locaux n'est pas nouvelle et ce n'est pas nous qui l'avons déterminée mais la commission de sécurité et existe depuis très longtemps. C'est pour cela qu'il faut que nous modifiions puisqu'à partir du moment où il y a 36 inscriptions par exemple la semaine du 15 au 22 juillet, nous arrêtons les inscriptions. Or, dans les faits, dans la semaine du 15 au 22 juillet, sur ces 36 inscriptions vous allez avoir 15 enfants le lundi, 20 le mardi... Il faut donc arriver à exploiter au maximum cette capacité d'accueil d'où cette modification.

Les ateliers guitare, batterie marchent bien. L'aide aux devoirs marche très bien mais en revanche ce qui ne marche pas c'est l'accueil libre du soir et pourtant ce n'est pas faute d'avoir fait ce qu'il fallait. Actuellement, encore, nous mettons à disposition Arc'Ados le soir à disposition des collégiens qui peuvent venir avec du personnel sur place sans activité à proprement parlé de proposée mais c'est un endroit où ils peuvent venir se retrouver. Nous préférons les voir là qu'en train éventuellement de traîner dans la rue.

Autre chose positive, depuis deux ans maintenant, nous avons réussi à remettre « un pied dans le collège » et une fois par semaine, soit la directrice d'Arc'Ados, soit son adjointe se rendent au foyer du collège sur la pause méridienne. C'est donc un contact direct avec les collégiens et le moyen de s'assurer que notre publicité est bien mise en place au collège.

Dans les nouveautés et je vous dirai après comment cela va évoluer, depuis un an, nous avons mis en place des soirées à thème : la première a été un échec complet peut-être parce que ce qui a été proposé ne plaisait pas tout simplement. Mais l'idée est de proposer au minimum 5 fois dans l'année, à un groupe de jeunes, d'aller soit au théâtre, soit ailleurs en fonction de l'actualité culturelle ou sportive car cela peut être aussi un match de foot... C'est tout récent et nous tâtonnons et de même là pour la première fois, nous sommes en train de monter deux petits séjours pour 7 jeunes, sous toiles. Nous essayons de relancer des séjours où les jeunes s'impliquent plus. Nous nous limitons à 7 jeunes car dès que nous dépassons ce chiffre, nous sommes confrontés à des problèmes de normes de la DDCS et cela devient une usine à gaz ingérable. Nous avons aussi quelque chose qui marche très bien depuis deux ans ; il s'agit d'un partenariat entre Arc'Ados, le CLSPD et les écoles maternelles : un groupe de jeunes prend dans les écoles maternelles du petit mobilier fabriqué à l'époque où nous avions un menuisier que vous ne trouvez donc pas dans le commerce et qui est parfaitement adapté aux écoles maternelles mais qui bien entendu avec le temps a besoin d'un « coup de peinture ». Nous avons beaucoup de mal à le faire réaliser en régie car cela était compliqué car ils s'inscrivent plutôt dans de grosses opérations et c'est donc un groupe de jeunes qui, avec le personnel d'Arc'Ados et du CLSPD, va récupérer ce mobilier. Un de nos peintres leur montre comment faire et ils le peignent, le ramènent ensuite dans l'école et, en remerciements, ils partent deux jours avec les animateurs.

.../...

L'année dernière cela s'est passé à Berck. Cela s'adresse en général à des enfants un peu en difficultés et c'est là un moyen de les valoriser, de rendre service à tout le monde et ce n'est vraiment que du positif.

En conclusion ce qui ne fonctionne pas c'est donc l'accueil du soir que nous allons peut être arrêter car nous avons déjà relancé plusieurs fois et cela ne répond probablement pas aux besoins des jeunes de Viroflay. Le mercredi après-midi est fluctuant, les jeunes de Viroflay ayant beaucoup d'activités. Le mercredi nous leur proposons donc et après ils viennent ou non... »

**M. LEBRUN** : « Vous avez compris que le fait de les envoyer à Berck est une récompense ! Concernant l'autre question, le site d'Arc'Ados est effectivement intégré dans le périmètre d'études et donc également dans l'OAP prévu dans le PLU, cela ne vous aura pas échappé. De même que La Forge et donc l'idée est de pouvoir recréer en plein centre de Viroflay avec la combinaison de ces services, un site plutôt de type intergénérationnel avec une partie « animation personnes âgées », une partie « associative », une partie « Arc'Ados » afin qu'ils puissent communiquer mais aussi être séparés. Ce sont des choses à regarder et cela fera partie du projet tel que nous l'envisageons sachant que pour l'instant cela ne reste qu'un principe. »

**M. GRELE** : « Cette proposition nous paraît intéressante et nous aimerions que vous nous fassiez part plus fréquemment de ce genre de projet car si vous acceptez que nous participions aux propositions et aux projets tels que la Place de Verdun ou celui-ci, il faut nous prévenir en amont de la volonté de faire quelque chose. Peut-être là nous pourrions participer. Merci en tout cas de nous en avoir fait part. »

**M. LEBRUN** : « En fait, vous le savez depuis le mois de février puisque cela fait partie du programme des municipales. Les viroflaysiens le savent aussi... »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** de mettre en place un nouveau fonctionnement au sein du service jeunesse de la commune de Viroflay.

La nouvelle organisation proposée est la suivante :

- les jeunes s'inscriront à la journée, et non plus à la semaine ; ils auront le choix entre plusieurs types d'activités sur la journée.
- un tarif unique sera mis en place pour toutes les activités de loisirs : les vacances, les mercredis et les soirées à thème.

**PREND ACTE** que la participation financière des familles des jeunes pris en charge durant les vacances scolaires, les mercredis après-midi ou les soirées à thème, sera fixée par décision du Maire, sur la base de cinq tranches tarifaires, calculées en fonction du coût des activités (prestation et transport), et en fonction des revenus des familles.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement d'Arc'Ados.  
**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A REUSSITE A CONCOURS**

**M. LEBRUN** : « Deux personnes ont donc été nommées dans le cadre de la réussite à concours en 2013. Il est donc proposé de fermer deux postes et d'en ouvrir deux autres afin d'accompagner leurs carrières.  
Le coût net doit être de 1 400 € toutes charges comprises pour l'année 2014. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'adopter les modifications suivantes apportées au tableau des emplois permanents de la Ville de Viroflay pour promouvoir la réussite au concours de deux agents. Ces dispositions prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

<b>POSTE A FERMER</b>	<b>POSTE A OUVRIR</b>
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Auxiliaire de puériculture

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires concernées.

### **16 - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'A.M.F. POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

**M. LEBRUN** : « L'Association des Maires de France, l'AMF, s'est adressée par courrier aux maires des 36 000 communes de France pour nous proposer d'exprimer une idée sur la question des concours financiers de l'Etat.

Il se trouve que le courrier a été co-signé par le président de l'AMF et son 1<sup>er</sup> vice-président, l'un et l'autre étant de tendances politiques opposées ou différentes, ce qui nous paraissait revêtir un aspect assez important et en tout cas, montrer la préoccupation réelle des associations des maires dans ce cadre-là.

.../...



Il existe aussi un autre communiqué fait par l'AMF, l'Association des Maires des Grandes Villes, l'Association des Villes de France, l'Association des Petites Villes de France, l'Assemblée des Communautés de France et l'Association des Communautés Urbaines de France. Elles ont fait un communiqué de presse sur le même sujet ce qui prouve que le sujet est d'actualité et de vraie préoccupation pour les collectivités et normalement pour la population.

Je vous lis la motion en question qui est une motion de soutien que je vous proposerai de soumettre au débat.

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de VIROFLAY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

*« Je rappelle à ce sujet que 60 % de l'investissement public en France est le fait des communes françaises. »*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de VIROFLAY soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

.../...

Voilà le texte de cette motion qui vous est proposé ce soir. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Que les élus s'inquiètent et regrettent la baisse des dotations de l'Etat est évidemment tout à fait légitime. Personnellement, travaillant dans le développement territorial et l'aménagement local, je mesure à quel point l'échelon local est très important pour résoudre tout un tas de difficultés. Alors, je travaille plus dans les milieux ruraux mais cela est vrai aussi dans les milieux urbains comme Viroflay et nous voyons bien qu'à Viroflay nous avons beaucoup de choses à faire pour résoudre le problème du logement, de la transition énergétique, de l'éducation...

Mais, en tant que praticien, je mesure aussi à quel point la puissance publique dans notre pays peut être un formidable moteur mais aussi une formidable machine à faire perdre du temps, de l'énergie et souvent autant d'argent qu'elle en donne.

Aujourd'hui l'Etat est face à beaucoup de défis mais notamment deux qui sont :

- redresser les comptes publics, enfin les comptes de l'Etat
- redonner de la compétitivité à notre économie.

Cela va demander des efforts à tous ceux qui bénéficient des interventions de l'Etat et de l'argent de l'Etat : que ce soient les citoyens, que ce soient les salariés, les administrations, le monde économique ou les collectivités. Evidemment, chacun a toujours tendance à dire que c'est aux autres de faire des efforts ce qui est humain, normal. Après, en tant qu'élus, c'est sûr que nous nous devons d'avoir une certaine hauteur de vue parce que nous sommes les garants de l'intérêt général.

Ce qui manque dans ce vœu qui, encore une fois, a un fond légitime, c'est un engagement, l'expression d'une volonté de participer pleinement à cet effort à sa juste part. Après, que nous dénonçons que la part qui nous est imposée n'est pas celle qui est nécessaire est une chose mais ne pas insister sur des efforts à faire, que les communes doivent faire et non que l'Etat doit faire par rapport aux communes, comme par exemple : l'intercommunalité dont nous avons parlé tout à l'heure avait été conçue à la base pour rendre plus efficace l'action publique, pour rationaliser les politiques publiques, pour mutualiser un certain nombre de moyens et de ce point de vue-là, c'est plutôt une réussite. Cela a aussi été conçu à la base pour faire des économies et là, nous sommes obligés de l'admettre : c'est un échec. Les intercommunalités ont rajouté un échelon territorial et n'ont pas permis globalement de diminuer la dépense publique au niveau des communes. C'est un échec au niveau de l'Etat qui a défini ces politiques mais aussi des élus locaux qui souvent ont été crispés sur leurs prérogatives. Nous pouvons prendre comme exemple Versailles Grand Parc et je pense que dans ce cas les élus de Viroflay ont plutôt été le moteur que le train : j'ai assisté à la séance du passage de communauté de communes en communauté d'agglomération où un des maires de l'agglomération qui a conclu son intervention en disant qu'il espérait que cette communauté d'agglomération gardera l'esprit d'une communauté de communes. Cela m'a désespéré d'entendre cela car c'est vraiment navrant de voir certains élus qui sont encore comme cela, crispés sur leur petit pré carré.

Je parlais d'échec tout à l'heure et nous vivons dans un monde de plus en plus complexe c'est sûr et il est normal qu'il y ait des échecs et je ne mets pas du tout en cause la qualité de l'engagement des élus locaux, la sincérité de leur engagement, l'honnêteté dont ils font preuve simplement parfois il y a des choses qui ne fonctionnent pas. Ce qui n'est pas normal c'est qu'à un moment donné on ne reconnaisse pas ses échecs et de ne pas se donner tous les moyens pour les surmonter.

Le texte de cette motion insiste bien sur l'unanimité au sein de l'AMF qui est effectivement une association regroupant des maires de tous bords ; je veux bien croire à cette unanimité.

.../...

Dans notre pays, nous avons une vraie union des élus mais elle se fait lorsque leurs prérogatives sont menacées, lorsqu'une contrainte leur est imposée trop rarement ou voire jamais pour apporter des solutions à la hauteur des problèmes qui se posent dans notre pays. En ce moment, nous assistons au débat sur la réforme territoriale ; nous avons déjà assisté à des débats sur le sujet et c'est toujours pour moi relativement affligeant car chaque élu de son niveau ne fait qu'un seul discours qui est de défendre les prérogatives de son niveau, éventuellement en prendre à celui d'à côté mais lorsqu'il s'agit d'en donner, il n'en est pas question. Dans un autre esprit, c'est comme cela que nous avons assisté au spectacle affligeant d'un discours de politique générale du 1<sup>er</sup> Ministre devant une cour de récréation !! Je l'ai écouté et je n'écoutais jamais les débats parlementaires mais j'ai écouté celui-ci et j'étais vraiment désespéré. Et là, j'ai l'honnêteté d'admettre que les élus du parti que je représente n'ont aucune leçon à donner dans cette attitude générale de repli sur son petit pouvoir et malheureusement je dirai aussi qu'ils n'en ont pas à recevoir parce que là je pense qu'il s'agit d'un problème global de notre système politique qui se traduit par l'échec de la classe politique, de la gauche comme de la droite, du niveau national comme du niveau local à régler les problèmes tels qu'ils se posent et que ce soit des problèmes nationaux comme le chômage ou des problèmes locaux comme le logement où effectivement les élus locaux ne peuvent pas dire qu'ils ne sont responsables de rien car ce sont eux qui ont la mainmise sur l'urbanisme : le déficit de logement est aussi de leur responsabilité. Et puis c'est bien sûr l'échec depuis 40 ans d'arrêter cet accroissement constant des déficits.

Tout cela provoque l'échec, notre échec en tant qu'élus de ce fossé qui se creuse peu à peu entre les élus et leurs concitoyens, ce qui se voit aussi au niveau des élections municipales, avec une abstention qui monte et de temps en temps des résultats de vote qui sont très inquiétants. C'est l'échec global d'apporter des solutions à la hauteur des problèmes qui se posent. Le problème des déficits publics : lorsque l'on a une dette qui s'approche des 100 % il s'agit d'un problème grave qui nécessite des réponses à la hauteur de l'enjeu et nous pensons que cette motion qui encore une fois dans son constat, que nous allons demander un effort très important et peut-être trop important aux collectivités légitimes mais que cela ne se conclut par aucune volonté affichée de soi-même dans sa pratique en tant que collectivité de participer à cet effort nous semble vraiment regrettable et c'est pour cela que, même si nous la comprenons, nous ne pouvons apporter notre soutien à cette motion qui, pour nous, n'est pas à la hauteur des enjeux. »

**M. LEBRUN** : « Ceci étant, il y a un certain nombre d'autres propositions qui sont faites et là il s'agit d'une déclaration assez générale qui demande à ouvrir un espace de concertation. La décision de faire des économies de 50 milliards a été prise de façon unilatérale sans aucune concertation avec les collectivités locales. La demande de ces associations est de dire qu'elles souhaitent être impliquées parce que pour l'instant elles ne savent pas du tout ce qu'il en est, ce qui va être supprimé. Cette inquiétude est renforcée par le fait que d'autres dispositifs qui ont été mis en place, qui prennent leurs effets dès maintenant et qui vont encore s'amplifier comme les péréquations, les transferts de dépenses. Là, et c'est la première fois que je ressens cela en tant qu'élus, tous les maires que je peux voir, les conseillers généraux du Département, d'autres départements, les conseillers régionaux également sont inquiets sur la capacité d'investir des collectivités locales à l'issue de ces différentes ponctions ou réductions des dotations publiques. Alors il faut que chacun participe et vous le dites régulièrement : l'investissement des communes, éventuellement par l'endettement car vous le disiez vous-mêmes, c'est le soutien de l'économie locale. Donc lorsque nous faisons un bâtiment par exemple, nous faisons fonctionner l'économie locale.

.../...

Si nous n'avons plus de capacité d'investissement, c'est dans un an ou deux, l'effondrement complet de certaines filières comme notamment le bâtiment, les travaux publics de façon plus large et, pour le coup, la courbe du chômage n'est pas prête de s'inverser. Nous avons de vraies conséquences et il faut arriver à gérer les deux mais nous allons avoir une vraie difficulté économique. Ce que nous ressentons très clairement, c'est un appel au secours de l'AMF et des autres associations, pas que pour les communes mais pour l'économie générale et l'emploi. Et puis derrière, nous n'avons pas envie non plus de compenser par des augmentations d'impôts car les Français n'en peuvent plus. C'est donc quelque chose sur laquelle nous devons réfléchir et on nous rajoute des couches de dépenses nouvelles par la question des normes, des nouveaux rythmes scolaires car nous pouvons dire que tout cela est très bien mais néanmoins ce sont de nouvelles dépenses par rapport à ce que nous avions avant. Il s'agit donc de dire STOP ! Nous n'en pouvons plus !. Certaines communes arriveront encore à absorber, d'autres ne pourront pas le faire. Des propositions sont faites et j'ai là le communiqué de presse du « Bloc communal » qui représente les associations dont je vous parlais et qui dit : « que l'Etat donne aux collectivités locales de véritables leviers leur permettant d'optimiser leurs charges de gestion ; les collectivités locales n'ont que partiellement la main sur les mécanismes de l'évolution des charges de personnel, lesquelles représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement. Il est indispensable d'ouvrir avec l'Etat un chantier sur le renforcement des leviers d'action locaux. » Si nous n'avons pas la main sur le levier RH des collectivités locales, nous n'avons pas non plus la possibilité de faire de vraies économies. Nous allons faire des économies sur des choses qui sont plus contraintes que le personnel. Mais à la fois vous allez dire, travailler sur le personnel et assouplir, cela veut dire forcément avoir moins de personnel donc moins d'emplois publics. Oui mais cela représente moins de dépenses également.

En tout cas il nous est dit que des choses nous sont supprimées mais nous n'avons pas d'outils pour arriver à mieux gérer. Derrière ce sont les services à la population, les capacités d'investissement, les emplois d'aujourd'hui et de demain qui seront en cause.

Voilà l'inquiétude qui est transmise et je trouvais intéressant cette lettre signée du président et du vice-président de l'AMF. Je me suis dit que nous ne pouvions qu'être d'accord tous ensemble sur ce constat demandant l'ouverture de discussions très nette entre l'Etat et les Collectivités locales, notamment les communes. »

**Mme RUPH** : « Quelques rapports dernièrement montrent que la France est un des pays qui redistribue le plus, que ce soit par l'Etat ou les collectivités locales, sauf que nous sommes arrivés à un niveau du système qui fait que nous avons une déperdition financière et de dynamique énorme tellement la machine est lourde. En gros, même si nous redistribuons, nous perdons 80 % de ce que nous redistribuons dans cette machine qui sert à remonter et à redistribuer. C'est peut-être un peu ce que nous retrouvons-là et je vous rejoins sur le fait que peut-être faut-il donner des prérogatives au niveau local pour retrouver des sources financières et en perdre moins dans la machine étatique et la redescende. Vous en avez évoqué une et là était ma question avant que vous y répondiez partiellement : y a-t-il des demandes ou des leviers qui ont été plus particulièrement demandés et des prérogatives demandées par les maires pour retrouver des sources et des leviers de financement ? Il y en a de très anecdotiques mais maintenant cela va être de pouvoir fixer les amendes de parking par exemple mais y a-t-il des demandes comme cela qui ont été identifiées pour que chaque localité puisse retrouver des sources de financement ? Encore une fois il y a une déperdition extrêmement importante dans le phénomène de redistribution. »

.../...

**M. LEBRUN** : « Des propositions sont faites effectivement. Vous voyez bien la question sur les charges de personnel, sur les normes aussi. Arrêtons de nous assommer de normes ! Alors l'Etat a entendu cela et a répondu en disant que quelqu'un allait être nommé en tant que responsable des normes en disant que lorsqu'une nouvelle norme est créée, il faut en supprimer une autre. Alors d'accord mais derrière ils ont aussi décalé dans le temps la mise en place des normes en faveur des personnes à mobilité réduite mais cela ne contribue pas non plus à l'amélioration de la vie de nos concitoyens. Tout cela est un équilibre assez compliqué donc il y a des propositions qui sont faites et qui sont « entendables » par les uns et les autres et par la population. Ce que je constate en tout cas, c'est que notre population et même nous, ici autour de la table, ne sommes pas encore sensibilisés à la façon dont les 2-3 années à venir vont se passer d'un point de vue financier pour les collectivités. Cette motion est aussi l'intention de dire : attention nous allons y arriver ! Et nous allons arriver à quelque chose qui risque d'être purement catastrophique pour tout le monde. Nous proposons tous des nouvelles choses, des nouvelles dépenses mais comme par exemple, ici, nous avons fait des propositions de réductions de dépenses, souvent cela est refusé : les parents d'élèves par exemple ne veulent pas renoncer à telle ou telle chose. Il faut donc que nous changions nos attitudes pour éviter cette déperdition mais il faut aussi accepter de réduire un peu les services qui ne sont pas forcément vitaux pour notre vie quotidienne.

Je peux vous dire que les associations d'élus sont pleinement responsables et savent très bien ce qu'elles font. Ce sont des élus qui passent autant de temps que nous, voire plus encore, avec la population pour savoir quels sont les éléments sur lesquels nous pourrions essayer d'agir.

L'Etat, quel que soit le gouvernement, a toujours été très mauvais sur les questions de transfert de dépenses notamment en transférant des dépenses sans jamais compenser. Pour le département des Yvelines, plusieurs dizaines de millions d'€ de compensation sont non réalisés. L'Etat fait donc déjà des économies sur les dépenses transférées. Il va en faire encore plus sur les dotations qui vont diminuer. Des collectivités bien gérées vont se voir en difficultés financières parce qu'elles étaient bien gérées, sauf à augmenter les impôts. »

**Mme BERTHOD** : « Par rapport aux interventions que peut avoir l'AMF : elle a réalisé que la CNAF qui a des crédits normalement pour aider les villes qui veulent créer des crèches, ne va pas utiliser ces crédits car les villes actuellement, prévoyant ce qui va leur arriver, refusent de se lancer dans des programmes et la CNAF ne peut donc attribuer ces crédits. L'AMF demande donc que la CNAF, puisqu'elle ne peut pas attribuer ces crédits pour construire des places de crèche, les fasse glisser pour soutenir les villes qui en auraient besoin au niveau de leurs programmes de rythmes scolaires etc... C'est une demande de l'AMF. »

**M. LEBRUN** : « J'illustre ce que je disais sur les collectivités locales, sur le Conseil général : le différentiel entre les dépenses transférées sur les allocations sociales payées par le Conseil général et les compensations versées par l'Etat est de 100 millions d'€ en 2013 sur un budget d'1 milliard d'€. Nous arrivons à l'heure actuelle à un budget qui dégage un autofinancement égal aux amortissements. C'est qu'il n'y a plus d'autofinancement au Conseil général, autofinancement volontaire ; il est juste lié aux amortissements et nous devrions passer en négatif l'année prochaine pratiquement. Nous avons vraiment des secteurs où l'Etat fait déjà des économies mais pourtant la dette augmente, les impôts augmentent. Il y a des propositions de l'Etat d'augmenter les droits de mutation, ce dont vous avez tous entendu parler. Sachant que la moitié de l'augmentation revient sur l'Etat en reversements par les Départements qui auraient mis en place ce dispositif.

.../...

C'est totalement aberrant ! Nous ne parlons que d'impôts, d'impôts, d'impôts. Et de nouvelles dépenses.

Cette motion a le mérite de mettre au jour la difficulté que vont rencontrer les communes dans les années à venir et que j'ai toujours annoncé, en tout cas depuis deux ans car c'est quelque chose que je vois venir. Notamment, j'ai également dit qu'un jour le Département serait mis en liquidation judiciaire. Je le vois venir et cela permettra peut-être de le supprimer plus facilement. Il y aura de la casse !

Je vous propose donc de voter cette motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 28 voix

Contre 3

Abstentions 1

**ADOpte** la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**  
**DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014,**  
**EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL**  
**MUNICIPAL AU MAIRE LE 29 MARS 2014 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22**  
**DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- **23 mai 2014**
  - Vente de livres usagés de la bibliothèque
- **26 mai 2014**
  - Tarification des cours municipaux de langues étrangères
  - Tarification des prestations de la bibliothèque de Viroflay
  - Mise à disposition de salles au bénéfice des sociétés, syndic de copropriétés et entreprises
  - Tarification des animations culturelles
  - Tarification des cours et ateliers d'art

.../...

- **27 mai 2014**
  - Bail d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux – Lot 11 : désamiantage infructueux
  - Frais de participation des familles dont les enfants fréquentent les activités périscolaires, la pause méridienne et les activités du service jeunesse
  
- **2 juin 2014**
  - Bail d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux – Lot 1 : gros œuvre, maçonnerie, plâtrerie, cloisons sèches, carrelage, isolation
  - Bail d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux – Lot 2 : couverture zinguerie ; Lot 3 : menuiserie bois ; Lot 4 : métallerie serrurerie ; Lot 5 : électricité ; Lot 6 : stores ; Lot 7 : peinture ravalement revêtement de sol ; Lot 8 : faux-plafonds ; Lot 9 : plomberie, sanitaire, chauffage, climatisation ; Lot 10 : étanchéité ; Lot 12 : menuiserie PVC
  
- **3 juin 2014**
  - Autorisation d'occupation temporaire du pavillon du jardinier dans le parc de Bon Repos accordée à l'association « Accueil Ecoute Viroflay »
  
- **5 juin 2014**
  - Mise à disposition d'un logement communal situé 2 avenue de Versailles à Viroflay au bénéfice de Mme Virginie LEVERT
  
- **6 juin 2014**
  - Avenant à la convention Crédit Agricole de contrat de prêt de six millions
  
- **24 juin 2014**
  - Mise à disposition de la salle du Pavillon d'Elvire : tarifs pour l'année 2015
  
- **30 juin 2014**
  - Aliénation du véhicule immatriculé 797 BMT 78



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**  
**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**  
**DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014**

Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, informe le Conseil municipal que depuis le 23 mai 2014 **ont été aliénés** :

Pavillons : 9

Appartements + caves : 13

Appartements + garages : 4

Appartements : 3

Garages : 2

Locaux commerciaux : 2

Ces biens n'ont pas fait l'objet d'une réserve foncière.